



# CONSEIL MUNICIPAL

## 28 JANVIER 2015

---

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-HUIT JANVIER A DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

**Etaient Présents** : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Philippe CHENE, Michel NOEL, Valérie LOPPIN, Dominique PERIN NETZER, Jean-Louis RUMERIO, adjoints au Maire,  
Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Marie-José CLERMONT, Véronique BALTAZART, Amélie GAUDIN, Samir BEN-ZAHI, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUILLIER, Patrick MECHERI, Cédric THIRY, conseillers municipaux

**Pouvoirs** :

Jacqueline REDOUTE à Monique BAUDART

Agnès CHAZAL à Virginie TAMBOUR

Valérie DUMOULIN à Lionel CORDIER

**Excusé** : /

**Secrétaire de séance** : Dantès MARTINELLI

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

Il a été pris acte de la tenue en séance d'un débat sur les orientations budgétaires de l'année 2015.

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité a été fixé à 6. Ce coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Cormontreuil.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance des personnes morales parties à la convention.

Les tarifs pour les spectacles de « Nougaro » - William Boireau, « Vaudeville en 3 coups » - Cie Tidcat, « L'ogre et le loup » - José Mendes et « Le petit poucet » - Les Flâneries musicales, organisés jusqu'au 31 août 2015, ont été fixés comme suit :

- 7 € pour les adultes,
- 5 € pour les enfants de moins de 18 ans,
- gratuité pour les moins de 12 ans,
- 4 € (par personne) pour les groupes (associations, comités d'entreprise, etc) à partir de 10 personnes.

Le bilan de la politique foncière de la commune a été approuvé.

Il a été sollicité plusieurs demandes de subvention :

- Auprès du Conseil Général de la Marne et auprès du député de la circonscription dans le cadre de la réserve parlementaire pour des travaux d'isolation de l'ancienne mairie.
- Auprès de la D.R.A.C. Champagne-Ardenne dans le cadre de la prolongation de la résidence de l'auteur Lise MARTIN à la Médiathèque.
- Auprès du Fonds National pour le Développement du Sport et auprès de la Fédération Française de Basket pour des travaux d'extension du gymnase rue de la Paix.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention avec l'Etat qui a pour objet l'accompagnement de l'instruction des demandes d'urbanisme durant la transition du service de l'Etat vers la commune.